

La Commission a entrepris un troisième aménagement, celui des chutes Clowhom. L'usine a commencé à fonctionner au mois de mai 1952 avec deux groupes de 1,500 kW. chacun. L'entreprise desservira la presqu'île de Sechelt, au nord-ouest de Vancouver.

Ces grandes entreprises desservent les régions peuplées du sud-ouest de la Colombie-Britannique. Mais ce sont peut-être les agglomérations isolées et dispersées qui ont bénéficié le plus de la création de la Commission. En moins de sept ans, la puissance des usines diesel a passé de 880 à 12,295 kW., expansion qui s'est produite surtout dans les régions éloignées et peu peuplées de la province.

**25.—Expansion de la Commission de l'énergie de la Colombie-Britannique, années terminées le 31 mars 1949-1952**

Détail	1949	1950	1951	1952
Nombre d'usagers.....	31,619	39,626	44,174	45,912
Puissance installée..... kW	55,670	97,640	100,350	123,845
Milles de ligne—				
Transmission (haute tension).....	388	458	550	570
Primaires de distribution.....	1,389	1,958	2,393	2,541
Besoins d'énergie—				
Générée..... kWh	129,464,276	157,946,073	255,556,217	375,935,761
Achetée..... “	3,221,236	10,737,665	11,932,279	2,817,547
<b>Total, besoins d'énergie..... “</b>	<b>132,685,512</b>	<b>168,683,738</b>	<b>267,488,496</b>	<b>378,753,308</b>
Revenu annuel..... \$	2,550,263	3,267,469	4,064,641	4,895,230
Revenu moyen par kWh vendu..... cents	2.3	2.3	1.8	1.5
Immobilisations—				
Génération..... \$	10,634,242	18,081,014	18,384,774	24,748,127
Transmission..... \$	4,733,438	5,484,615	5,760,593	8,206,878
Distribution et fins générales..... \$	5,612,301	7,843,076	9,945,223	12,359,770
<b>Total, immobilisations..... \$</b>	<b>20,979,981</b>	<b>31,408,705</b>	<b>34,090,590</b>	<b>45,314,775</b>

Source d'énergie, année financière terminée le 31 mars 1952:—

Source d'énergie	kWh	%
Hydraulique.....	344,700,577	91.6
Diesel.....	30,928,309	7.6
Vapeur.....	306,875	0.1
Achetée.....	2,817,547	0.7
<b>TOTAL.....</b>	<b>378,753,308</b>	<b>100.0</b>

**Territoires du Nord-Ouest et Yukon.**—La Commission de l'énergie des Territoires du Nord-Ouest, instituée par une loi du Parlement en 1948, est chargée de l'électrification des endroits des Territoires du Nord-Ouest où le besoin s'impose et où les recettes peuvent suffire à défrayer le service. En 1949, la loi a été étendue au Territoire du Yukon.

La Commission est autorisée à construire et à exploiter des usines d'énergie, selon le besoin, dans un territoire d'une étendue de plus d'un million et demi de milles carrés. Elle ne cesse de s'enquérir des besoins de cette vaste région et d'étudier les rapports concernant les possibilités d'aménagements hydro-électriques.